

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Del2023-01-2

Date de la convocation : 10 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres excusés : 1

Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. – DUINAT J. - THIVOLET D. – REBOUX A.- JURINE T.– – COUTURIER A. – DE OLIVEIRA F. -VERCHERAND P - RICO S. - VIAL F. - Mmes BARROUX V. - TRICAUD M. - MOREL P.

ABSENTS EXCUSES : Mr PALLUAT DE BESSET D.

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Paulette MOREL

OBJET : MISE A DISPOSITION DU SERVICES ETUDES ET TRAVAUX DE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION POUR UNE ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU BOURG

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaménagement de la place du Bourg, et informe qu'il est possible de demander assistance aux services de Loire Forez Agglomération sous forme de conventions :

Le temps estimé à cette étude pour réaliser une mission complète de maîtrise d'œuvre est de 160 heures décomposée ainsi :

- Phase de conception (projet + dossier de consultation des entreprises (CCTP + BPU + DQE + PLANS) + déclaration préalable (ABF) : 80 heures ;
- Phase d'exécution (suivi technique et financier des travaux) : 80 heures ;

Le taux horaire est de 42 Euros. Ce qui porte le montant total des honoraires à 6 720 Euros.

Il est possible de faire également appel au service juridique de Loire Forez Agglomération pour la gestion administrative du dossier, décomposée ainsi :

- Réunion préparatoire à la consultation pour la rédaction de la fiche marché, conseil ;

- Rédaction de l'ensemble des pièces administratives de la consultation (règlement de la consultation, cahier des clauses administratives particulières, acte d'engagement, avis d'appel public à la concurrence) ;
- Mise en ligne de la consultation sur la plateforme de la dématérialisation AWS ;
- Gestion des questions et des réponses en cours de consultation ;
- Téléchargement des offres dématérialisées reçues ;
- Ouverture des offres et préparation du cadre de rapport d'analyses des offres ;
- Assistance à la signature du marché (rédaction des courriers aux entreprises non retenues, rédaction du courrier de notification, envoi des courriers et notification du marché auprès du titulaire retenu).

Le montant des honoraires provisoire en cours de réactualisation serait de 984 Euros.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise le Maire à signer la convention avec le service étude et travaux de Loire Forez Agglomération ;**
- **Autorise le Maire à signer la convention avec le service juridique de Loire Forez Agglomération ;**
- **Autorise le Maire à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 17 janvier 2023

Le Maire
Mickaël MIOMANDRE



Le secrétaire de séance,
Paulette MOREL

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Paulette Morel.